



GEOMETRES-EXPERTS
Assermentés

& EXPERTS IMMOBILIERS
Agréés



16 avenue Reine Astrid - Wavre



010/45.10.05



info@expertsnicolai.be



www.expertsnicolai.be

PROCES-VERBAL ETAT DES LIEUX D'ENTREE LOCATIVE

1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Avenue des Musiciens, 5 bte XXX

Studio meublé



NOS SPECIALISATIONS
Estimations immobilières - Réceptions Provisoires
Etats des Lieux Locatifs / Avant-Travaux / Acquisitifs
Constats Techniques – Permis de Location
Expertises Judiciaires & Fiscales

SIÈGE SOCIAL (sur RDV uniquement)
Bureau d'Expertises NICOLAI & associés srl
Av. Seigneurie de Walhain n°12 – B1300 Wavre
TVA : BE.0469.808.612 - IBAN : BE71 3401 8125 7369

PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX LOCATIF A L'ENTREE

L'an deux mille vingt-trois, le XXXX,

Nous soussigné,

Bureau d'Expertises NICOLAI & Associés srl dont les bureaux sont établis à Wavre (B-1300), avenue Reine Astrid n°16, représentée par son administrateur, Michaël Nicolaï, géomètre-expert immobilier, légalement admis et assermenté en cette qualité près le Tribunal de Première Instance séant à Nivelles, ou tout autre collaborateur valablement désigné,

Agissant à la requête conjointe de :

- Le locataire entrant, tel que repris sur le contrat de bail, faisant élection de domicile dans les lieux loués, d'une part

- Le bailleur, dont les bureaux sont établis à Louvain-la-Neuve, XXXX., d'autre part

A l'effet de procéder au constat d'état des lieux contradictoire du point de vue locatif d'un immeuble sis à

1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Avenue des Musiciens, 5 bte XXXX

Studio meublé

Que notre requérante de deuxième part donne en location à notre requérante de première part aux termes d'une convention de bail,

Afin de déterminer, conformément aux articles 1730, 1731 et suivants du code civil, aux décrets régionaux ou ordonnance en matière de location de biens immeubles, l'état dans lequel le preneur devra, à sa sortie d'occupation, rendre le bien loué, exception faite de ce qui aura été péri ou aura été dégradé par vétusté, force majeure ou usage normal, sauf clauses contraires au bail.

Après avoir parcouru ledit immeuble et avoir pris les notes nécessaires à l'accomplissement de notre mission, nous avons rédigé comme suit le résultat de nos investigations.

Notes liminaires relatives à la mission de l'expert :

La mission de l'expert se limite strictement à la description des lieux dans l'état où ils se trouvent le jour de sa visite. Aucun meuble ou équipement n'est déplacé par l'expert. Aucune investigation n'a été faite sous les décors. La description des lieux est faite de haut en bas, généralement dans le sens horaire avec un mur de référence. Les parties communes ne sont pas incluses dans la mission. Sauf mention contraire, la description se fait dans le sens horlogique par la mention « mur à droite : ».

Le présent rapport exclut toute vérification de la conformité des lieux avec les lois et règlements en vigueur tels que la vérification de la sécurité, de l'habitabilité et de salubrité qui n'entrent pas dans la mission de base de l'expert. Il n'a pas été tenu compte des défauts d'ordre constructives si ce n'est à simple titre informatif et sans reconnaissance préjudiciable à l'une ou l'autre des parties. Les éventuelles remarques sur ces points sont données à titre purement préventif et sous réserve de vérifications complémentaires à faire par les parties, par des spécialistes spécifiques ou encore par demande d'extension de mission spécifique à l'expert.

Le locataire et le bailleur sont informés qu'ils peuvent, dans un délai de 10 jours suivant la prise de possession des lieux ou date de réception présumée du rapport, établir, entre eux, un avenant au présent constat s'ils souhaitent voir préciser certains points voire une omission minimale involontaire sur lesquels les parties sont en accord. Une copie sera adressée à l'expert. Passé ce délai ou à défaut d'accord, les constatations de l'expert et les éventuels avenant(s) signé(s) par les parties les lieront irrévocablement.

Pour autant que ces équipements existent, il n'a pas été procédé à des investigations concernant :

- l'état et le fonctionnement du réseau d'égout, du réseau électrique,
- les puits perdus ou fosses septiques,
- les piscines et ses accessoires,
- les canalisations sanitaires et de chauffage, notamment en matière d'entartrage et de corrosion,
- les divers appareils faisant partie de la location qui ne peuvent être appréciés qu'au cours d'une utilisation effective et intensive (four, hotte, lave-vaisselle,...).

Ces équipements seront considérés comme étant en état normal d'entretien, de fonctionnement et d'utilisation si après un délai de 20 jours d'occupation des lieux, le preneur n'aura pas émis de remarque ou d'objection à leur sujet. Les éventuelles mentions de l'expert stipulant les équipements comme fonctionnels sont à considérer comme de simples tests à l'enclenchement. Sauf remarque contraire, justifiée et dans les délais, du locataire entrant, les éléments non décrits sont présumés dans un bon état locatif et d'entretien ou que leur présence (ou existence) va de soi et ne constitue pas un manquement apparent.

La terminologie généralement employée pour l'état d'amortissement des décors et/ou matériaux est généralement traduite par les termes suivants : neuf, récent, terne, défraîchi, usagé, amorti. L'expert garde la liberté de choisir un vocabulaire plus adapté ou descriptif au cas par cas.

Le rapport entre la lecture des différentes jauges permettant de relever les indications de contenance ou de consommation et le contenu ou la consommation effective est donné à titre indicatif et sans garantie (compteur de chaleur, jauge à mazout,...). Les éventuelles longueurs citées ont pour but de donner un ordre de grandeur et non une qualification précise, elles ont été estimées et non mesurées, et doivent être considérées en conséquence.

Pour compteurs décentrés, la concordance des identifiants / compteurs présentés avec les lieux examinés se fait par les parties. Les difficultés anormales de lecture ou d'accès, les compteurs d'eau et d'énergie situés dans des locaux ou espaces inaccessibles ou mal désignés sortent des limites d'une mission normale et usuelle d'établissement d'un état des lieux descriptif. Les relevés sont faits, sous toute réserve de contrôle complémentaire par les parties ou régies.

Notes Générales relatives à l'immeuble examiné :

Il s'agit ici d'un studio meublé, partiellement fourni.

Sauf remarque contraire, celui-ci, au jour du constat, est trouvé déjà emménagé. Les possibles effets et mobiliers appartenant aux locataires ne seront ni décrits, ni déplacés au mieux apparents sur les photos.

Sauf remarque contraire, les lieux sont trouvés entretenus ce jour.

Sauf remarque contraire, les plafonds et murs sont constitués d'enduit sous une peinture blanche. Peinture à caractère défraîchi d'un point de vue d'amortissement, mais restant propre. Ces peintures restent homogènes, au pire, marquées de lessivages discrets, voire plus marqués à proximité des convecteurs.

Sauf remarque contraire, les sols sont constitués de carrelages de type Grès Cérame au format 30x30 cm ou similaire dans des teintes grises effet moucheté. Ils sont intacts et homogènes avec des joints gris ou légèrement nuancés. Plinthes assorties d'allure correctement posée.

Sauf remarque contraire, l'électricité est de type encastré, modèle NIKO ou similaire avec caches en PVC assortis complets.

Sauf remarque contraire, les portes intérieures sont de type isoplane sous finition gris clair en bel état, voire au pire terni, et avec de possibles petites projections millimétriques sombres d'allure atténuable. Chambranles, listels et ébrasements sous finition blanche d'allure plus récemment mise en œuvre et homogènes avec joints de compression phoniques. Quincailleries composées de béquilles inox avec quadruples rosaces. Le tout est complet et resserré. Les possibles clés se verront redécrites.

Sauf remarque contraire, les châssis de fenêtre sont de type aluminium thermolaqué sous finition blanche et verte pour les faces intérieures et extérieures. Ils ont fait l'objet d'un nettoyage approfondi et sont propres, ainsi qu'intacts et complets. Idem pour les grilles d'aération. Au pire, des disjoints au niveau des jonctions des joints de vitrages. Les vitrages sont doubles et intacts et les systèmes d'ouverture fonctionnels.

Sauf remarque contraire, le chauffage est assuré via des radiateurs d'appoint ou convecteurs qui se verront redécrits.

Sauf remarque contraire, du mobilier est présent. Celui-ci est généralement de gamme mélaminée ou stratifié imitation bois sous lasure claire avec structure métallique dans des teintes gris foncé. L'ensemble est intact, complet et restant fonctionnel sans particularité structurelle et, au pire, marqué de traces d'usage superficielles.

Préalablement à tous travaux d'entretien sur les matériaux et équipements de l'immeuble et afin qu'ils soient exécutés dans les règles de l'art, l'expert recommande au locataire de s'informer de la spécificité et compatibilité des produits utilisés.

INVENTAIRE DES CLES CONSIGNEES LORS DE L'ETAT DES LIEUX :

Si Décompte non complétés = décompte non-communicué => décompte à établir entre parties).

Transmission des clés et décompte établi entre parties.

RELEVÉ DES INDEX COMPTEURS ET JAUGES PAR L'EXPERT / EFFECTUES ENTRE PARTIES :

L'expert ne procède pas aux transferts des relevés aux compagnies distributrices.

Si relevés non complétés = compteurs non accessibles ou non identifiés => relevés à effectuer entre parties à annexer au rapport par celles-ci.

Relevé du compteur d' Eau Froide	de passage	Index :257,48 m ³
Relevé du compteur d' Electricité	XXXXX	Index jour : 16.399,31 KWh Index nuit : 36.434,84 KWh

RELEVÉ DES DOCUMENTS D'ENTRETIENS RENSEIGNEES A L'EXPERT

Si relevé non complété = inventaire non-communicué => justificatifs à conserver et à échanger entre parties).

CONSTATATIONS**HALL D'ENTRÉE :**

Plafond : conforme avec un point lumineux fonctionnel équipé d'une coiffe intacte et un **détecteur d'incendie** à proximité.

Murs : tous conformes. Peinture plus défraîchie avec l'un ou l'autre frottement centimétrique sombre qui ne se verra plus reprécisé.

Mur vers porte d'accès : une **porte** de type RF, une demi-heure, assortie aux descriptions faites des portes intérieures sans remarque complémentaire et quincaillerie complète et resserrée. L'encadrement fait lui aussi continuité avec érosions d'arêtes et traces superficielles plus soutenues, mais sans effraction.

Mur suivant : un double portillon coulissant en mélaminé sous finition grise avec profilés métalliques blancs sur le pourtour. Ils sont de belle tenue, complets et intacts. Le gauche donne accès à une tringle métallique, deux planches de rayonnage, ainsi qu'un tableau électrique dont les portillons sont intacts, donnant accès à une triple rangée de différentiels et de disjoncteurs. Effets appartenant aux locataires présents ce jour. Celui de droite donne accès à cinq planches de rayonnage.

Mur suivant : une **porte** équipée de sa clé **donnant accès à la pièce séjour**.

Mur suivant : une **porte** avec loquet de sécurité **donnant accès à la pièce salle de douche**.

À droite, des frottements plus marqués et un interrupteur. De légers chancellements de béquilles, pour mémoire.

Sol : conforme, au pire, empoussiéré avec un arrêt de porte.

SALLE DE DOUCHE :

Plafond : conforme avec une buse d'aération côté douche.

Murs : tous constitués de carrelages au format rectangulaire dans des teintes blanches, dont certains gris plus foncé. Carrelages entretenus avec des joints entretenus aussi. Côté douche, ils semblent avoir fait l'objet de réfections dans le passé et sont simplement ternis avec empreintes jaunâtres plus marquées en zone basse.

Mur du fond en rentrant : zone douche délimitée via une paroi plexi effet bulles dans des teintes blanches avec matage calcaire important et généralisé. Le tub est en tôle émaillée sous finition blanche avec empreintes sombres/brunes en son fond et enjoliveurs de crépine. Joint de liaison réalisé via des languettes intactes sur le pourtour, mais de mise en œuvre parfois plus artisanale. Nous relevons une structure porte-savon. Présence d'une robinetterie GROHE mitigeuse thermostatique reliée via un flexible à un pommeau de douche maté par le calcaire et reposant sur sa potence correctement ancrée.

Mur suivant : un luminaire complet et fonctionnel, miroir intact et double prise électrique.

Sous-jacent, un **plan de travail** en mélaminé ou stratifié sous finition blanche intacte et homogène avec sous-jacent, un meuble assorti et une lumière assortie de trois portillons, tous complets et équipés de leurs poignées tirantes. Au pire, des départs de gonflements limités des planches de finition inférieures. Robinetterie GROHE mitigeuse entretenue avec pastille trop-plein lavabo présente et bouchon télécommandé fonctionnel. Le **lavabo** est en tôle émaillé sous finition blanche, à nouveau intact et entretenu. Les deux vannes d'arrêt sont testées et fonctionnelles.

À droite, un **chauffe-eau** de petit format, ATLANTIC, dont l'entretien est à réaliser par les parties selon les conventions de bail.

Sous-jacent, une goulotte poursuivie d'un câble d'alimentation et une prise électrique raccordée.

Sous-jacent, un **WC** dont la cuvette en porcelaine sanitaire blanche est intacte, correctement ancrée et ayant juste fait l'objet d'un entretien de surface. Deux coulées de calcaire en zone arrière et dépôts bruns importants en fond de cuve. Double abattant fonctionnel de gamme récente. Mécanisme de chasse à double bouton de commande testé et fonctionnel et vanne d'arrêt fonctionnelle.

Mur suivant : une porte-papier WC inox, sans clapet.

À droite, une **porte** sans particularité, équipé d'un loquet.

Mur suivant : un interrupteur, ainsi qu'un **radiateur** d'appoint de marque OLSBERG avec cache en PVC blanc homogène.

À droite, deux crochets inox à structure porte-serviettes inox.

Sol : constitué d'un carrelage conforme avec l'un ou l'autre frottement sombre d'allure atténuable.

SÉJOUR :

Plafond, murs et sol : décors conformes.

Nous relevons deux points lumineux tous deux fonctionnels avec coiffes intactes.

Mur du fond en rentrant : une tringle grand format avec double embout et absence d'anneaux. Elle fait pendre deux rideaux autoportants dans des teintes gris foncé. Ces derniers sont intacts et homogènes. Ceci à l'exception pour le gauche, deux tensions internes principalement visibles en zone inférieure droite, ainsi que d'effilochement en extrémité basse.

Sous-jacent, un **châssis des fenêtre double**, dont le vantail gauche est de type oscillo-battant et droit simple ouvrant. Ensemble fonctionnel avec à gauche et à droite, deux éléments dormants complémentaires avec éléments d'aération.

À droite, un interrupteur pour l'éclairage terrasse.

Mur suivant : un **convecteur** de marque OLSBERG avec carrosse métallique sous finition d'usine blanche, au pire, empoussiéré. Module de commande complet. Les peintures sont en bel état.

Au-dessus, aspect plus usagé des peintures au vu des lessivages et des traces de chauffe antérieurs.

À droite, petites irritations millimétriques linéaires de l'enduit formant un trait horizontal au sol.

Sous-jacent, une prise électrique, une prise de télédistribution et une prise PROXIMUS.

À droite, une prise électrique simple.

Mur suivant : mobilier de cuisine et sa crédence que nous décrirons par après.

À droite, couverture anti feu correctement fixée au mur.

Sous-jacent, un interrupteur double et à droite, un **parlophone** en PVC légèrement jauni.

À droite, une **porte** équipée de sa clé **donnant accès au hall d'entrée**.

Mur suivant : un mobilier empêchant une investigation complète.

Sol : conforme et intact pour les zones visibles avec, au pire, l'une ou l'autre empreinte sombre et toujours, des empoussièrlements probablement liés à l'occupation en cours. Plinthes toujours complètes.

Mobilier de cuisine :

Cuisine en mélaminé sous finition style coquille d'œuf, ici structurellement intacte, sans dégradation visible, ni contraste, néanmoins défraîchie par le passage du temps. Ceci est surtout visible pour les décors internes. Poignées tirantes métalliques complètes.

- Côté gauche, une colonne, dont les deux portillons supérieurs s'ouvrent et se maintiennent en position ouverte.
- Sous-jacent, une niche avec un **micro-ondes** de marque SIEMENS dont les décors extérieurs sont intacts avec un éclairage interne fonctionnel, un portillon fonctionnel. Module de commande complet. Plateau en verre intact.
- Sous-jacent, un portillon donnant accès à un **frigo** de marque SIEMENS avec quatre accessoires dans le moulage de porte, dont un avec double clapet et un avec œufrier. Bien que marqué par l'usage, il reste intact. À l'intérieur, un portillon freezer donnant accès à un espace dégivré, un éclairage fonctionnel avec sa coiffe, deux clayettes en verre, une plaque en verre et un bac à légumes en PVC translucide intact.
- Vers la droite, en partie supérieure, un portillon donnant accès à une planche de rayonnage.

- Sous-jacent, une **hotte** nettoyée style à clapet avec système de clapet audible ce jour. Éclairage fonctionnel. Élément vitré et glissière intacts.
- À droite, deux portillons donnant accès à chaque fois à trois planches de rayonnage. Pour le surplus, l'arête supérieure de la joue gauche du mobilier jouxtant la hotte laisse apparaître les dépôts de gonflement limités. Sous-jacent, un tube lumineux.
- Sous-jacent, une **crédence** constituée d'un carrelage format carré dans des teintes blanches avec joints plus nuancés et grisonnants côté cuisson. Sur cette crédence, deux prises électriques doubles empoussiérées.
- Sous-jacent, un **plan de travail** en mélaminé ou stratifié imitation bois sous lasure claire sans particularité, si ce n'est des traces superficielles et un joint de liaison ayant tendance à s'ouvrir côté droit.
- Nous relevons une **table de cuisson électrique** à double foyer, dont le support inox est marqué de multiples rayures et les écritures non lisibles. Molettes fonctionnelles et complètes. Deux foyers marqués de patines et dépôts incrustés partiellement nettoyés sont présents avec petits dépôts plus marqués sur le pourtour.
- À droite, un **évier** simple bac et demi inox avec robinetterie GROHE mitigeuse plus récente. L'ensemble est entretenu et marqué par ces mêmes rayures abrasives avec des traces de coulées assombries d'allure lavable et deux bouchons crépines.
- En zone inférieure gauche, une colonne de trois tiroirs. Précisons que toutes les diverses fournitures se verront listées par la suite.
- À droite, un double portillon donnant accès à un espace de rangement sous l'évier avec une plaque de protection inox nuancée. Deux vannes d'arrêt testées et fonctionnelles.

Mobilier:

- Nous relevons une première table style bureau avec plateau supérieur marqué de patines plus claires et traces superficielles. Pieds métalliques complets. Le tout est d'aplomb. Elle est fournie avec une chaise plastifiée noire moniformée avec support et roulettes complètes assorties. Le système de remontée est fonctionnel.
- Une seconde table ici soumise aux mêmes remarques, bien que sensiblement mieux conservée et présente. Au pire, des traces superficielles. Elle est fournie avec quatre chaises comprenant à chaque fois des pieds métalliques brillants et avec des coques (assises et dossiers en PVC noir) au pire, marqués de traces superficielle.
- Présence d'une table basse style lamellé-collé ou similaire, imitation bois sous lasure claire, à nouveau, simplement marquée de traces superficielles.
- Présence d'un meuble bas avec double portillon faisant continuité et marqué, au pire, de patines plus marquées au niveau des arêtes. Il est équipé d'un cylindre sans clé et d'une planche de rayonnage métallique assortie à la structure.
- Présence d'une étagère avec structure faisant continuité avec quatre plateaux de rangement, ici tous complets, au pire, marqués de traces superficielles.
- Nous relevons une structure lit ouverte ce jour réputée fonctionnelle. Elle n'a pas été manipulée au vu des effets locatifs présents. Le matelas ainsi que les coussins cachés sont à considérer comme intacts et propres sans remarque de la part du locataire dix jours dès réception du rapport. Les tissus pour les parties visibles sont sans particularité. Une photo sera prise.

Fournitures :

- Cinq sous-plats en liège.
- Une planche à découper marquée par l'usage.
- Un support métallique tréfilé pour micro-ondes.

- Deux plats en porcelaine blancs four.
- Une râpe métallique.
- Un égouttoir inox.
- Cinq grandes assiettes.
- Cinq petites assiettes.
- Six bols blancs.
- Un mesureur à chinois déformé.
- Six verres à eau grand format.
- Quatre verres à vin.
- Cinq petits verres à eau blancs grand format.
- Un set de quatre plats translucides four.
- Six cuillères.
- Six fourchettes.
- Un couteau de cuisine.
- Six couteaux.
- Cinq petites cuillères.
- Une paire de ciseau.
- Un ouvre-boîte.
- Une paire de cuillères à salade.
- Un ouvre-bouteille cassé.
- Deux râpes.
- Quatre accessoires inox de service : un grand couteau de service, un léchoir, un presse-purée, un fouet, un grattoir, une pelle à tarte.
- Trois casseroles (une petite, une moyenne et une grande) équipées de leurs couvercles.
- Deux poêlons.
- Trois petites poêles.
- Un grand saladier en verre intact.

L'un ou l'autre effet qui ne semble pas faire partie des fournitures sont présents et réputés de propriété locative.

TERRASSE :

Sol : constitué d'une dalle d'époque, marquée de dépôts atmosphériques avec néanmoins sterfputs et rigoles d'eau dégagés. Garde-corps métallique sous finition grise marqués de dépôts atmosphériques.

Deux descentes d'eau assortissent le tout. Pièce d'appui inférieure intacte.

Présence d'un portillon vers local de rangement attenant. Insistance à l'ouverture/fermeture suite aux mouvements de la porte. Loquet de sécurité présent.

Décors internes bruts et vides de tout encombrant.

Effets présents : une corbeille papier noir, un balai, un petit balai de nettoyage, une raclette et une ramassette sans sa balayette.

Photographies



















Le présent rapport, en tout ou partie, ne pourra pas être publié dans aucune circulaire, déclaration d'une quelconque manière sans l'accord de l'expert quant à sa forme et les circonstances dans lesquelles il pourra paraître (sauf enregistrement ou pour droits des parties). Il n'est pas assimilable à une présomption de conformité aux normes de salubrité, d'habitabilité, sécurité ou urbanistique de l'immeuble (mission séparée sur demande). Les éventuels accords complémentaires entre parties transcrits par l'expert dans la présente n'engagent pas l'expert sur le choix technique et portée juridique de ces accords. Ceux-ci doivent être validés par les parties, en parallèle, si elles n'ont pas fait la demande conjointement à l'expert d'acter les accords complémentaires repris. L'état des lieux est considéré comme lu et approuvé dans les dix jours qui suivent sa date de réception présumée. Toute erreur de transcription dans ce rapport sera soulevée entre parties avec copie à l'expert sous cette dizaine de jours également. Ce rapport ne constitue pas un inventaire amiante.

Les parties reconnaissent avoir reçu toutes les informations relatives à la mission confiée. Conformément aux dispositions du formulaire de consentement d'usage de ses données personnelles dont les parties reconnaissent avoir pris connaissance, les parties autorisent la Srl Bureau d'expertises Nicolai & Associés à faire usage de leurs données personnelles ainsi que des photos prises pour illustrer les activités du bureau ou de procurer des informations à sa clientèle.

COMPLÉMENTS D'OBSERVATIONS / ETAT DES LIEUX INTERCALAIRE / COLOCATION :

L'expert recommande aux parties d'établir un avenant entre elles (ou par l'expert en mission supplémentaire) rectifiant, complétant ou précisant le présent constat suite, notamment, à des travaux complémentaires qui seraient faits en cours de bail.

Colocation : en cas de plusieurs colocataires et malgré les éventuelles clauses de solidarité et/ou d'indivisibilité contractuelles, par transparence vis-à-vis de tous les colocataires, l'expert recommande que chacun marque son accord de principe sur le rapport par signature de celui-ci et l'annexe au pacte de colocation. En cas de changements de colocataires en cours de bail, l'expert invite colocataires sortant et entrant à faire réaliser un état des lieux intercalaire entre eux pour finaliser correctement leurs décomptes. Il en va de même en cas de cession de bail.

Pour la bonne forme, tout document adressé à l'expert sera transmis à l'autre partie par l'expéditeur et si besoin soumis aux formalités de l'enregistrement.

Un avenant type est téléchargeable sur notre site : <https://www.expertsnicolai.be/liens-docs-utiles/>

INFORMATIONS DISPONIBLES SÉPARÉMENT (voir sites internet) :

- Recommandation et Guide d'entretien Locatif / Aide-mémoire Nettoyage
- Conseils locatifs à l'attention du bailleur.
- Liste non exhaustive des réparations locatives (voir dispositions régionales)

Rappel sécurité (non exhaustif) :

- Vérification régulière détecteur incendie (bouton test 1x/ semaine)

Enregistrement du bail : Le contrat de bail signé par le bailleur et le locataire ou une copie du contrat de bail signé par le bailleur et le locataire doit être présenté à la formalité de l'enregistrement.

Ma mission étant terminée, nous avons clos et signé le présent procès-verbal d'état des lieux locatif pour servir et valoir ce que de droit à la date ci-dessous.

Pour les parties suivant demande bail / ordre de mission : Le *****

Po L'expert en charge

Bureau d'Expertises Nicolai & Associés.

Association de Géomètres-experts & Experts immobiliers
Inscrit au Conseil Fédéral sous le n°040055
Assermenté(s) près le Tribunal de 1ère Instance de Nivelles.